## Enseigner au collégial... Portrait de la profession

#### Lignes de presse et informations

à l'intention des directeurs généraux des collèges

### Document préparé

par

le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC)

Montréal, le 31 mars 2008



#### **COMMUNIQUÉ**

# Rapport « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » Une nouvelle reconnaissance commune de la profession enseignante au collégial

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2008 – Le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) a adopté, à sa réunion du 27 mars 2008, le rapport « Enseigner au collégial... Portrait de la profession ». Le rapport a été élaboré par un comité paritaire créé au terme de la dernière ronde de négociations. Le comité était formé de représentants patronaux regroupés au sein du CPNC – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Fédération des cégeps – et de représentants syndicaux – Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) et Fédération autonome du collégial (FAC).

Le président du CPNC, M. Laval Dubé, a précisé ce qui suit : « Le rapport, que nous avons réalisé conjointement avec les organisations syndicales, décrit de façon qualitative la profession enseignante, ses caractéristiques, ses exigences, sa complexité et précise les divers aspects de la fonction des enseignants de collèges. La mise en commun des ressources patronales et syndicales et la production d'un rapport conjoint décrivant la profession enseignante au collégial constituent une première ».

Le rapport a fait l'objet d'une large consultation l'automne dernier auprès des directions de collèges et des syndicats d'enseignants. De ce fait, il constitue une reconnaissance importante et commune de la profession. Le rapport reconnaît, notamment, que le travail des enseignants de collèges ne se limite pas à la seule charge d'enseignement, qu'il est collectif et basé sur le travail d'équipe et la concertation, tel que cela prévaut en enseignement supérieur. Le contexte dans lequel les enseignants exercent leur pratique a aussi a évolué. Le travail réalisé par les auteurs du rapport tient compte de cette évolution.

Rappelons qu'au cours des discussions tenues à l'occasion de la dernière ronde de négociations, le CPNC a estimé que le moment était venu de dresser un portrait qualitatif de la profession enseignante au collégial. Le rapport « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » découle de ce souhait, donne un écho favorable aux objectifs fixés et s'inscrit dans les travaux entourant le mandat confié aux parties dans les conventions collectives de la FNEEQ-CSN et de la FEC-CSQ, soit : analyser la pratique actuelle de la profession enseignante de l'ordre collégial et étudier les impacts des technologies de l'information et des communications sur la tâche d'enseignement. Le rapport va permettre d'alimenter la réflexion sur divers sujets des conventions collectives susceptibles d'être abordés par les parties lors de prochaines étapes de discussion.

Composé de représentants de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le CPNC organise, dirige et coordonne les négociations de la partie patronale avec les associations représentant le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien du réseau des collèges publics francophones et anglophones. Ces négociations portent exclusivement sur les matières d'intérêt sectoriel des conventions collectives, notamment l'organisation et la prestation du travail, le mouvement de personnel et la sécurité d'emploi.

## Tables des matières

Lignes de presse	3
Origine du rapport	4
Réalisation du rapport	5
Au sujet de la charge individuelle de travail (CI)	5

#### 1. Lignes de presse

La mise en commun des ressources patronales et syndicales ayant conduit à la rédaction de ce rapport et la production d'un rapport conjoint sur la profession enseignante constituent une première.

#### Le rapport...

- décrit la pratique actuelle de la profession enseignante en fonction des dimensions suivantes :
  - les programmes
  - le département et la discipline
  - les activités d'enseignement proprement dites
  - le perfectionnement, la recherche et la formation
  - les technologiques de l'information et de la communication
  - les activités dans et hors de l'institution;
- reconnaît que la profession enseignante au collégial ne se limite pas à la seule charge d'enseignement, ce qui est le propre de l'enseignement supérieur, et qu'elle est aujourd'hui collective et basée sur le travail d'équipe et la concertation;
- a fait l'objet d'une large consultation auprès des directions de collèges et des syndicats d'enseignants; ce qui lui accorde une forte validité et une reconnaissance commune;
- tient rigoureusement compte des principaux changements intervenus dans le réseau des collèges au cours des dernières années;
- reconnaît que le contexte dans lequel travaillent les enseignants a évolué;
- constitue un effort conjoint visant à alimenter la réflexion sur la pratique de la profession enseignante, sur sa complexité, ses caractéristiques et ses exigences;
- constitue une nouvelle reconnaissance commune (patronale-syndicale) de la profession exercée par les enseignants de collèges;
- décrit de façon qualitative la profession enseignante, ses caractéristiques, sa complexité et précise les aspects de la tâche des enseignants de collèges;
- dresse une liste d'éléments ayant une incidence sur la pratique actuelle de la profession enseignante, la rendant plus variée, moins cloisonnée, plus collective et surtout plus complexe : la gestion locale des programmes, un élargissement de la tâche d'enseignement comportant une dimension plus collective, les

caractéristiques de la population étudiante, les technologies de l'information et de la communication ainsi que le renouvellement du personnel enseignant;

- ne nous permet pas de mesurer quantitativement si la tâche des enseignants du collégial a augmenté;
- est purement qualitatif; en ce sens, il ne contient aucune évaluation quantitative permettant de conclure à un alourdissement du travail des enseignants qui justifierait des ajouts de ressources enseignantes;
- va permettre d'alimenter la réflexion sur divers sujets des conventions collectives susceptibles d'être abordés par les parties à l'occasion de la prochaine ronde de négociations.

#### 2. Origine du rapport

- Au cours des discussions tenues à l'occasion de la dernière ronde de négociations, il est apparu au CPNC que le moment était venu de dresser un portrait qualitatif plus actuel de la profession enseignante au collégial.
- Le rapport « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » s'inscrit dans les travaux entourant le mandat confié par les parties nationales dans les conventions collectives de la FNEEQ-CSN et de la FEC-CSQ, soit : analyser la pratique actuelle de la profession enseignante de l'ordre collégial et étudier les impacts des technologies de l'information et des communications sur la tâche d'enseignement.
- Le rapport a été élaboré par un comité paritaire mis sur pied par les parties nationales à la suite du renouvellement des conventions collectives en 2005.
- Le comité paritaire compte 11 personnes : 2 personnes représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 1 personne représentant la Fédération des cégeps, 8 personnes représentant chacune des trois fédérations syndicales : FNEEQ (3), FEC (3) et FAC (2).
- Les travaux ont débuté séparément avec la FEC et la FNEEQ en octobre 2006. Au début de février 2007, un seul comité paritaire fut formé.
- Bien que n'ayant pas un tel mandat dans sa convention collective, à sa demande et avec l'accord des autres fédérations syndicales, la FAC s'est jointe aux travaux de ce comité vers la mi-février 2007.
- Le comité paritaire a terminé ses travaux en mars 2008.

#### 3. Réalisation du rapport

- Les membres du comité paritaire ont convenu de dresser un portrait de la pratique actuelle de la profession enseignante, c'est-à-dire l'ensemble des activités accomplies dans le milieu collégial, l'enseignement constituant le coeur de cette pratique, à la fois individuelle et collective.
- Le comité paritaire a établi une liste de documents qui pouvaient, directement ou indirectement, fournir de l'information pertinente à l'élaboration d'un tel portrait.
- En s'appuyant sur ces documents, le comité a retenu, trié et regroupé par thèmes des éléments qui, à son avis, permettent de cerner la pratique actuelle de la profession enseignante, et ce, sans égard à la discipline.
- Il va de soi qu'une enseignante ou un enseignant n'exerce pas nécessairement toutes ces activités au cours d'une même année. Il sera appelé cependant à les assumer à un moment ou à un autre au cours de sa carrière.
- Nous avons décrit ce que la collectivité des enseignants doit accomplir maintenant dans un collège.
- En novembre 2007, une première version du document a fait l'objet d'une consultation afin d'en valider le contenu, d'en préciser certains aspects ou de le compléter.
- En mars 2008, le comité paritaire a convenu de la version finale du document.

#### 4. Au sujet de la charge individuelle de travail (CI)

- Le discours sur la tâche enseignante au collégial véhiculé par la partie patronale au cours de la dernière ronde de négociations (diversification et complexification de la tâche plutôt qu'alourdissement) s'appuyait principalement sur les résultats de l'enquête sur la CI de l'année 2002-2003, menée en 2005 par le CPNC. À l'issue ce cette ronde de négociations, les parties avaient convenu de mener des travaux descriptifs sur la tâche enseignante. Il est dont prématuré, à ce moment, de tirer quelque conclusion que ce soit au sujet de la CI.
- L'étude du CPNC était partielle et purement quantitative, alors que le rapport du Comité paritaire décrit de façon qualitative ce qu'est la profession enseignante au collégial.